



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Thiers

Thiers, le 05. VII. 2024

Affaire suivie par :
Alexandre JANKOWIAK, secrétaire général
Tél : 04.73.80.80.89 - alexandre.jankowiak@puy-de-dome.gouv.fr

La sous-préfète de Thiers

à

liste in fine

Objet : Modification du règlement intérieur de la commission d'arrondissement pour la sécurité de Thiers

P.-J. : Arrêté n° SPT-2024-13 portant règlement intérieur de la commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de Thiers du 3 juillet 2024

J'ai l'honneur de vous communiquer, joint au présent, l'arrêté portant modification du règlement intérieur de la commission d'arrondissement pour la sécurité de Thiers, dont vous êtes membres de droit.

La modification consiste en la prise en compte à l'échelle de l'arrondissement d'un changement de composition prévu par l'arrêté départemental définissant notamment l'organisation des commissions d'arrondissement pour la sécurité. Ainsi, à compter du 1^{er} août 2024, la participation de la direction départementale des territoires sera uniquement rendue nécessaire pour les visites :

- de réception avant ouverture des ERP de 1^{er}, 2^e et 3^e catégorie ;
- de réouverture des établissements fermés plus de dix mois pour les ERP de 1^{er}, 2^e et 3^e catégorie.

Cette disposition s'applique aux visites réalisées par la commission d'arrondissement dans sa formation plénière comme en groupe de visite.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La sous-préfète de Thiers,

Judith Husson

Destinataires :

**Mesdames et Messieurs les maires de l'arrondissement de Thiers ;
Monsieur le directeur du SDIS du Puy-de-Dôme ;
Madame la colonelle, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme ;
Monsieur le directeur départemental des territoires.**